

MAIRIE DE CANEJAN

MAIRIE DE CANEJAN

CMJ

CMJ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DU 15 décembre 2007

Le Conseil Municipal des Jeunes de la commune de Canéjan s'est réuni en mairie le samedi 15 décembre 2007 à 10h00, sous la présidence de Rémy CAMBLOR, en présence de Laurent PROUILHAC, Adjoint Délégué à la Vie Scolaire, de Jean-Louis GRENOUILLEAU et de Dominique PION.

<u>Etaient présents :</u>	BASIER Mathis BLANC Roxane BRUNEL Mathilde CAMBLOR Benjamin CAMBLOR Rémy COTELO Ronan GUEDON Léo-Paul GRUSON Adrien GUERIN Claire HANRAS Mario PARIENTE Alizée PETIT Annika PETITPIED Titouan PION Mathilde PROUILHAC Léa REVEILLAS Léa RIOUAL Estelle ZACCHELLO Jean-Baptiste
<u>Absentes :</u>	BERGERIE Léo
<u>Absente excusée :</u>	BEAGUE Louis GUERIN Camille HOUBIB Joachim MICHOT Maud REVEILLAS Margot

Laurent PROUILHAC ouvre la séance et accueille le Lieutenant HEROULT, commandant la brigade de gendarmerie de Cestas, qui s'est déplacé pour venir parler de sécurité routière.

Rémy fait l'appel et lit le compte rendu de la dernière réunion. Il cède ensuite la parole au Lieutenant.

Celui-ci explique que la gendarmerie Nationale est l'héritière d'un corps de militaires chargés de l'ordre public. Ce corps, créé en 1337, était placé sous les ordres du connétable de France, puis après la suppression de cet office en 1626, des maréchaux de France, il portait donc le nom de connétablie, puis de maréchaussée. En 1536 l'édit de Paris précisa ses missions, notamment la surveillance des grands chemins. Les membres de la maréchaussée portaient le titre de « prévôt des maréchaux » et étaient organisés en brigades (4 à 5 hommes tous les 15 à 20 km) à partir de 1720.

Le terme de gendarmerie vient de gens d'arme, synonyme d'homme d'armes et qui désigne à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne la cavalerie lourde. Avec le déclin de la cavalerie, la Gendarmerie de France devint un corps de l'armée assimilé à la maison militaire du roi. En 1720 la maréchaussée fut placée sous l'autorité administrative de la gendarmerie de France, ce qui explique qu'en 1791 la maréchaussée fut renommée « gendarmerie nationale ».

Le Lieutenant précise que la sécurité routière représente seulement 12 à 14% des activités de la brigade de Cestas

Au mois de septembre, 826 heures de service ont été réalisées pour la police de la route (constat d'accidents, contrôle d'alcoolémie, de vitesse) dont 387 sur Canéjan. 189 infractions ont été constatées sur une année à Canéjan selon la répartition suivante :

- 23 % absence de casque
- 17 % absence de ceinture
- 17 % conduite sans permis
- 23 % téléphone au volant
- 5 % excès de vitesse
- 3 personnes étaient sous l'emprise de l'alcool.

Il s'avère qu'il n'existe pas de point noir sur la commune en matière d'accidentologie.

Il est rappelé que les gendarmes ne sont pas sur les routes uniquement pour faire de la répression, ils font avant tout de la prévention.

Une discussion s'installe concernant différents sujets, notamment l'usage du téléphone au volant qui diminue la vigilance (les kits mains libres sont autorisés), la nécessité de disposer de lumières sur son vélo afin que les automobilistes puissent les voir la nuit (lumières ou vêtements fluorescents). Il est également rappelé qu'il est interdit de téléphoner ou d'écouter un lecteur de MP3 sur son vélo ou sa mobylette.

Concernant la circulation des scooters ou mobylettes sur les pistes cyclables, Laurent PROUILHAC explique qu'à ce jour, le problème n'est toujours pas résolu et que malgré des réunions organisées sur le sujet avec la gendarmerie et les jeunes, les actions faites par les animateurs du SPOT, il continue à y avoir des jeunes qui ne respectent pas la loi.

Après cet échange, le Lieutenant présente aux conseillers un euro laser, “jumelle radar”. Cet appareil a une portée de 300 m et permet de viser la plaque d'immatriculation et de déterminer la vitesse du véhicule.

Afin de voir comment fonctionne réellement cet appareil, le Lieutenant propose aux conseillers de venir passer un après midi avec les gendarmes pour arrêter les conducteurs en infraction. Des PV spécifiques devront être préparés par les conseillers pour être remis ce jour là aux contrevenants. La date reste à déterminer.

Pour conclure, le Lieutenant précise que la gendarmerie n'a pas le monopole de la prévention et que chaque conseiller peut, à son niveau, rappeler à sa famille et à ses copains les règles à respecter en matière de sécurité routière.

Les Conseillers remercient le Lieutenant HEROULT.

Formation aux premiers secours :

Les certificats de compétences de citoyen de sécurité civile, prévention et secours civiques de niveau 1 sont remis aux conseillers ayant suivi la formation (19 à ce jour). Penser à les ramener le 19 pour une photographie de groupe.

Marché de Noël :

Un point est ensuite fait concernant la participation des conseillers au stand organisé à l'occasion du marché de Noël dont les bénéficiaires seront versés au Téléthon. Se sont portés volontaires : Léa, Alizée, Roxane, Anika, Rémy, Ronan, Benjamin, Mathilde P et Mathilde B, Léo, Mario et Mathis.

Distribution des colis de Noël :

La distribution des colis de Noël s'effectuera de la manière suivante :

MERCREDI 19 : 9h00 à 12h00	MERCREDI 19: 13h30 à 17h00	SAMEDI 22 : 9H00 à 13h00
Estelle RIOUAL	Rémy CAMBLOR	Adrien GRUSON
Maud MICHOT	Benjamin CAMBLOR	Titouan PETITPIED
Claire GUERIN	Léa PROUILHAC	Ronan COTELO
	Anika PETIT	Mathilde PION
	Ronan COTELO	Mathis BASIER
	Roxane BLANC	Mathilde BRUNEL
		Léo BERGERIE
		Camille GUERIN
		Joachim HOUBIB

OREE DU PARC : 16h00 à 17h00

Mario **HANRAS**
Alizée **PARIENTE**
Mathilde **PION**

La séance est levée à 12 heures.

Prochaine séance le 19 janvier 2008 à 10h00.